



**Armée de Terre
2^e régiment d'infanterie de marine
Bureau Operations Instruction**

Auvours, le 16 janvier 2026,
N° 45 /ADT/9^eBIMa/2^eRIMa/BOI/OPS/NP

Le lieutenant-colonel Philippe-Edouard RENDU,
chef du bureau opérations instruction du 2^e régiment d'infanterie de marine

à

Monsieur le Maire,
Place de la Mairie
PONTVALLAIN 72510.

OBJET : avis de manœuvre d'une troupe à pied et de véhicules tactiques.

RÉFÉRENCE : autorisation permanente de manœuvre au profit du 2^e RIMa du 20/11/2024.

Dans le cadre d'un exercice, le régiment réalisera une manœuvre en terrain libre du lundi 02 février au vendredi 06 février 2026. Cet exercice mobilisera approximativement 100 militaires qui se déplaceront à pied et en véhicules de transport, de reconnaissance et de dépannage. Des véhicules légers assureront également la sécurité et le soutien du personnel aux abords des axes.

Conformément à l'autorisation permanente de manœuvre en référence délivrée le 20 novembre 2024 par monsieur le préfet de la Sarthe, j'ai l'honneur de vous informer que ces militaires effectueront une partie de leurs manœuvres sur la commune de PONTVALLAIN et ses environs. Les déplacements respecteront les propriétés privées ainsi que la réglementation en vigueur sur les voies publiques.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à contacter l'officier de marque de cette activité (Chef de bataillon ZISS 02 43 54 65 25 nicolas.ziss@intradef.gouv.fr ou Capitaine ERSANT 07 66 89 93 84 jean-marie.ersant@intradef.gouv.fr) pendant les heures de service ou bien le cadre de permanence (tel : 02 43 54 62 33) si ce dernier n'est pas joignable.

Le lieutenant-colonel Philippe-Edouard RENDU,
chef du bureau opérations instruction
du 2^e régiment d'infanterie de marine.

